



COMMUNAUTÉ  
DE LA RIVIERA FRANÇAISE

# INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE Année 2011/2012

## Documents à joindre au dossier

- 1 fiche d'inscription dûment remplie et signée,
- 1 certificat de scolarité
- 1 photo d'identité récente,
- 1 photocopie du livret de famille ou d'une pièce d'identité de votre enfant en cours de validité,
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile (facture E.D.F., facture téléphone, etc...).

## IDENTITE DE L'ELEVE (à remplir obligatoirement)

Nom.....Prénom (s).....

Né (e) le ..... Sexe : F  M  Tel : .....

Adresse.....

Code postal.....Commune.....

## IDENTITE DU PARENT OU TUTEUR DEMANDEUR (à remplir obligatoirement)

Monsieur  Madame  Nom .....

Prénom(s) .....

## ELEVE DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

L'élève prendra-t-il l'autocar tous les jours de classe : Oui  Non

Si non, quels jours: lundi  mardi  jeudi  vendredi

Quels services : matin  après-midi  Matin et après-midi

## CERTIFICAT DE SCOLARITE

**NOM DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE** (indispensable)

Niveau de l'élève :

(ou joindre un certificat de scolarité pour l'année en cours)

VISA ET CACHET DE L'ETABLISSEMENT

## POUR LES ELEVES DES ECOLES MATERNELLES (à remplir obligatoirement)

Je soussigné(e) M., Mme .....  
m'engage à l'accompagner à la montée et à la descente de l'autocar. En cas d'absence répétée de l'adulte,  
l'élève ne sera plus autorisé à utiliser le service de transport scolaire.  
autorise Mme, Melle, Mr, \*.....

à accompagner l'élève à la montée ou à la descente du service de transport scolaire.

*N.B. : Cette personne devra se faire connaître de l'agent accompagnateur en présentant une pièce  
d'identité et donner une copie du présent formulaire au Chef d'établissement de l'élève.*

## A REMPLIR OBLIGATOIREMENT DANS TOUS LES CAS

Je certifie l'exactitude des renseignements  
mentionnés ci-dessus

Signature du parent ou du  
tuteur demandeur

A.....Le.....

# **PASSEPORT POUR LA SECURITE ET LA CITOYENNETE** **DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES**

## **ANNEXE 3 (Partie réservé au demandeur)**

« Notre véhicule de transport en commun est notre espace de sécurité, aidons-nous à le maintenir »

Ce passeport s'applique à tous les élèves bénéficiant des transports scolaires organisés par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française. Les transports scolaires constituent un service de qualité qui contribue à faciliter la vie quotidienne. Pour cela il convient de respecter des règles de bon comportement et de sécurité essentielles pour le bien être de tous et l'efficacité du service.

### **Article n° 1 – Respect du conducteur**

Le respect est une qualité qui se partage et qui s'applique aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du véhicule, je m'engage donc à :

- stationner mon véhicule pour déposer et prendre mon enfant du même côté de la chaussée que le stationnement du véhicule et en respectant son emplacement,
- être présent au point d'arrêt et à l'heure prévue,
- être poli(e) en disant bonjour au conducteur à la montée et au revoir à la descente,
- présenter au conducteur ma carte de transport et la conserver en bon état. La faire remplacer si dégradation ou perte dans les meilleurs délais.
- accepter de me voir refuser l'accès au véhicule si je ne dispose pas de mon titre de transport ou ma carte.

### **Article n° 2 – Respect des passagers**

Pour une ambiance respectueuse et agréable dans le véhicule, je m'engage à :

- monter et descendre du véhicule sans chahuter ou bousculer les autres,
- parler poliment avec mes camarades et veiller à avoir une attitude correcte,
- ne pas crier ou participer aux bruits mais plutôt de maintenir le calme.

### **Article n° 3 – Respect du matériel**

Afin de permettre le bon fonctionnement et l'entretien du matériel, je m'engage à :

- ne pas fumer ou utiliser des allumettes ou un briquet...
- ne pas transporter de bouteilles ou d'objets coupants
- ne pas toucher au matériel de sécurité (ex : marteaux brise vitres)
- respecter l'usage des sièges et des autres équipements,
- ne pas laisser de trace de mon passage dans le véhicule (chewing-gum, marque sur la peinture ou les vitres ...)

### **Article n° 4 – Respect des consignes de sécurité**

Pour maintenir notre espace de sécurité dans le car, je m'engage à :

- attendre l'arrêt complet du véhicule pour la montée et la descente,
- m'asseoir dès que je suis dans le véhicule, mettre ma ceinture de sécurité (autocar) et rester assis pendant le trajet,
- ne pas parler au conducteur sans motif valable ou le distraire,
- ne pas jouer à l'intérieur du véhicule,
- placer sous le siège ou dans le porte-bagages (autocar) le cartable ou le sac à dos,
- ne pas jouer sur les espaces réservés au stationnement des véhicules,
- ne pas m'approcher du véhicule pendant qu'il manœuvre ni courir entre les véhicules à l'arrêt,
- rester attentif à la circulation,
- être très attentif à la sortie du véhicule et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive avant de traverser ; pour cela, j'attends que le véhicule de transport en commun se soit éloigné.

### **Article n° 5 – Responsabilité et sanctions**

L'indiscipline des élèves sera signalée au transporteur ainsi qu'aux autorités publiques. La faute des élèves sera sanctionnée selon la gravité, en accord avec les Chefs d'établissements et les Communes par :

- un avertissement de la Communauté de la Riviera Française par lettre recommandée aux parents ou à l'élève,
- une exclusion temporaire n'excédant pas une semaine ; les exclusions temporaires ne dispensent pas de l'obligation scolaire,
- une exclusion de plus longue durée ou définitive pour l'année scolaire prononcée par la Communauté de la Riviera Française, après avis du Chef de l'établissement.

(Mention lu et approuvé, et datée)

Signature du ou des parent(s)

Signature de l'élève